

Acte de mariage de Simon MARS et Marie LEHOUX, le 20 mai 1687

M  
 Simon  
 Mars  
 &  
 Marie  
 Lehoux
 
 Le vingt may mil six cent quatre vingt sept après la publication d'iceux bans par le  
 maniere ordinaire tant en cette paroisse qu'en celle de St. Gaudemont comme je ay fait par ce  
 certificat du 17 curé signé d'aucun curé de saint Gaudemont & d'aucun de ceux d'icelle paroisse par  
 monseigneur de la Rochelle signé Henry de laul évêque de la Rochelle tant que le tout trouvi  
 aucun empêchement qui soit venu à notre connaissance je parlay Pauligney ay passé au  
 benedictin nuptial & marié par paroisse de ce tout le 20 may mil six cent quatre vingt sept  
 en icelle paroisse de St. Gaudemont d'ant de destination d'avec Anne de Fay d'un cost  
 & d'avec elle Marie se coup aage d'environ 20 ans demourant en icelle paroisse de  
 notre dame fille de feu Etienne fils de Louis Mars & de dame Anne orig. la femme d'ancien  
 port cequ'il est fait en presence de m. Jacques de Fay, de Pierre Lanneau marcéed neveu  
 de J. Prouy, d'ic. François se coup marcéed fils de J. Prouy de François de Lagatimier  
 de François Guavandau tout Pauligney  
 Simon Mars & Marie Lehoux  
 Desfay Lanneau & Lehoux  
 J. Prouy Lanneau & Lagatimier  
 c. de Bisset  
 Anne de Fay Catherine Poisset Louise Bisset  
 ester intertre Louise Mars  
 J. B. Prouy Pêtre de l'histoire